

## Le coronavirus, révélateur du télétravail pour la Métropole ?

Pour éviter à leurs salariés de propager le virus ou d'être contaminés, les entreprises peuvent ponctuellement imposer le télétravail comme le permet l'article Article L1222-11 du code du travail en cas d'épidémie. C'est ce qui est massivement pratiqué en Chine depuis plusieurs semaines et c'est ce qui va probablement se mettre en place dans la métropole de Lyon dans les semaines qui viennent.

Si le télétravail peut apparaître comme un antidote de circonstance aux conséquences économiques du coronavirus, il constitue aussi un véritable levier pour réduire les très nombreux effets négatifs des centaines de milliers de déplacements domicile-travail que connaît la métropole lyonnaise chaque jour :

- 142 heures de bouchons par an, soit plus de 3 semaines de journées travaillées perdues<sup>1</sup>,
- un dépassement systématique et persistant de la pollution de l'air au dioxyde d'azote depuis 10 ans (la Métropole de Lyon a été condamné récemment par la Cour de justice de l'Union Européenne)<sup>2</sup>.
- une accidentologie accrue (50% des accidents du travail mortels sont dus aux accidents de la route)<sup>3</sup>

S'organiser pour travailler à distance permettrait de répondre efficacement aux différentes épidémies de grippe, mais aussi aux épisodes de circulation alternée, aux grèves, aux intempéries et aux travaux, qui, de façon cumulée, constituent un nombre de jours importants où la circulation automobile est problématique.

100% Citoyens veut démocratiser les nouvelles formes de travail (télétravail, coworking) à travers plusieurs actions phares :

- doter la métropole de 50 hubs de travail à distance, aux portes de la métropole,
- permettre à une partie importante de ses agents de pratiquer le télétravail à domicile et dans des tiers-lieux.
- lancer un vaste défi métropolitain sur le télétravail pour sensibiliser les employeurs publics et privés à pratiquer le télétravail,
- inciter les employeurs à pratiquer le télétravail (crédits carbone, certificats d'économie d'énergie, réduction de la taxe transport, etc.).

Très efficace en cas de crise, le télétravail l'est aussi en temps normal. C'est un levier de performance économique et environnementale pour les entreprises et les collectivités publiques.

- Contact Jean Pouly : rédacteur de la note / 06.34.18.09.16

- contact presse : 06.35.15.03.19

- contact@100pour100citoyens.fr
- facebook.com/100pr100Citoyen/
- @1Citoyens

<sup>1</sup> https://www.leprogres.fr/rhone/2020/01/29/les-lyonnais-ont-perdu-142-heures-dans-les-bouchons-en-2019

<sup>2</sup>https://www.lyoncapitale.fr/actualite/pollution-de-l-air-a-lyon-et-11-villes-la-france-condamnee/?fbclid=lwAR3ImESVddOcx5cZRWBDQROHSFI-JD0rbk8HhHHTLyNJzz-LTJUnPOUpRCw <sup>3</sup> https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/risques/risque-routier/risque-routier